



Communiqué de presse

NON au démantèlement du Régime forestier et du service public forestier

La Fédération nationale des Communes forestières a pris connaissance d'une note rédigée à l'intention du ministre de l'Economie et des Finances qui vise au démantèlement à la fois du régime forestier et du service public rendu par l'Office National des Forêts. (voir pièce jointe 1)

11 000 communes françaises sont propriétaires de forêts

Les forêts communales, gérées par l'Office national des forêts, sont soumises à un certain nombre d'obligations constituant le régime forestier.

Le régime forestier garantit la gestion durable et multifonctionnelle du patrimoine forestier des communes

Il est même envisagé de concéder à des prestataires privés la gestion des forêts publiques, communales et domaniales

La Fédération nationale s'élève avec vigueur contre les propositions contenues dans la note, faite sans aucune concertation, et qui vont totalement à l'encontre des propositions du rapport rédigé par Hervé Gaymard à la demande du Président de la République.

Devant des menaces inacceptables :

- **contre le risque de disparition de l'un des derniers services publics en milieu rural**

- **contre le danger de privatisation de la gestion forestière et de marchandisation des services sociétaux rendus par la forêt**

la Fédération nationale des Communes forestières a pris l'initiative d'informer l'ensemble des parlementaires et des Présidents des Assemblées régionales et départementales. (pièce 2)

Au-delà, elle appelle à la mobilisation des maires, des élus municipaux, des habitants des communes concernées et plus généralement de l'ensemble de nos concitoyens.